

ASSOCIATION "FONDATION JULIE"

23 route de Barembach, 67130 SCHIRMECK

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SCHIRMECK

site internet : www.ass-fondation-julie.org

courriel : fondation-julie@tiscali.fr

octobre 2007

Chers adhérents,

Merci pour votre soutien, nous sommes un peu plus de 7 300.

Le procès c'est terminé le 11 juillet 2007. La peine prononcée à l'encontre de Pierre Bodein est RECLUSION CRIMINELLE A PERPETUITE assortie d'une peine incompressible de 30 ans. Bodein fait appel, ce n'est pas une surprise. Le procès devant la Cour d'appel de Colmar doit se tenir d'ici à un an. Les membres des familles Fuhrmann et Remetter ont tous été acquittés. Le Parquet n'a pas fait appel de cette décision.

C'est à l'occasion de ce procès que Jean Louis, notre président et Françoise et Jean Claude, parents de Julie, ont fait plusieurs interventions dans les médias (journaux, télévision, radio). C'était pour nous l'occasion de faire connaître notre association et nos revendications.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé aux manifestations :

- le 10 avril 2007 lors de l'ouverture du procès
- le 30 juin 2007 pour nous montrer qu'elles pensaient toujours à Julie. Cette belle manifestation pour entretenir le souvenir était organisée par notre Comité Jeunes. Un remerciement tout particulier à Anita qui nous a écrit une très belle chanson. Cette manifestation est une réussite grâce à l'investissement des membres de notre Comité Jeunes, du soutien des municipalités, des commerçants, de la gendarmerie.

Nous tenons dans ce courrier à rendre hommage à Maître Vincent Durtette. Il nous a quittés le 21 juillet 2007 dans un accident de la route. Toutes nos pensées vont à son épouse et ses trois enfants durement éprouvés non seulement par la perte d'un époux, d'un père, mais également par l'accident. Maître Durtette nous soutenait dans notre action à laquelle il adhérerait pleinement. Nous avons trouvé en lui non seulement un grand avocat mais également un allié.

Monsieur Baye nous a conviés à ses côtés pour le rendez-vous qu'il a obtenu au Ministère de la Justice. Aline (membre du Comité Jeunes), Jean Louis et Françoise sont allés à Paris le 2 octobre 2007. Ils ont été reçus par Monsieur François Guéant, conseiller technique droits des victimes. L'entretien a porté sur la libération des individus dangereux, du bracelet, de l'hôpital-prison, de la perpétuité, les remises de peine. De réelles divergences sont apparues et les échanges étaient parfois tendus. Il souhaite toutefois nous revoir pour continuer à échanger nos idées sur ces sujets. Nous verrons bien. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un homme politique et que dans les Ministères, ça va, ça vient.

Notre assemblée générale se tiendra le 16 novembre 2007 à 20h30, salle des fêtes de Schirmeck.

PROJET POUR 2008 : organisation d'une soirée débat le 23 mai 2008 à la salle des fêtes de Schirmeck. Nous sommes en train de prendre les premiers contacts.

Nous vous rappelons nos deux principales revendications :

Nous voulons, quand il y a atteinte à la personne :

- que les auteurs de meurtre précédé ou accompagné de viol, de tortures ou d'actes de barbarie ayant fait preuve de comportement sadique et pervers soient définitivement écartés. Nous ne voulons plus qu'ils soient en liberté même surveillée. Nous le devons autant pour notre sécurité que pour la mémoire et le respect des victimes.

- que les auteurs de crimes autres que ceux définis ci-dessus, soient soumis à une constante évaluation de la dangerosité, prenant en compte le passé et le présent de l'individu

a) qu'une mise à l'écart en cas de dangerosité avérée soit **effective**.

b) que toutes les actions prévues lors d'une libération conditionnelle soient mises en place et **contrôlées** avec rigueur. Si les moyens ne sont pas disponibles, le juge d'application des peines devra retarder la libération conditionnelle.

L'ASSOCIATION « FONDATION JULIE » REFUSE DE SUBIR LES CONSEQUENCES D'UNE POLITIQUE PENALE QUI N'A PAS LES MOYENS D'ASSURER CORRECTEMENT LA SECURITE DE SES CONCITOYENS.

SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC CECI

- n'hésitez pas à parler de nous autour de vous,
- toute nouvelle adhésion est possible soit en nous communiquant les coordonnées du nouveau membre sur papier libre ou sur le site internet,
- merci de nous donner votre adresse internet, cela nous évitera des frais d'affranchissement.

LE COMITE

P.S. : Selon toute vraisemblance, pour cause de problèmes techniques, les adhésions faites sur notre site entre le 18 juillet et le 1^{er} septembre ne nous sont pas parvenues. Veuillez nous en excuser et demander aux personnes concernées de renouveler leur adhésion. Merci d'avance